

## Conditions générales pour les publications

### 1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales (CG) règlent la conclusion et le traitement des commandes de publications VSA sur le Shop VSA. Elles ne règlent pas les rapports pour l'exécution d'autres prestations ou livraisons.

### 2. Commande / Confirmation de commande/annulation de licences

2.1 Les commandes sont uniquement possibles via le shop VSA. Les demandes spéciales peuvent être faites dans le champ "Remarques".

2.2 Le VSA accuse réception de la commande par e-mail. La commande devient ainsi juridiquement contraignante. Les modifications ne sont possibles que contre un supplément de traitement de 75 CHF.

2.3 Les commandes de publications électroniques (telles que PDF, codes d'activation, etc.) ne peuvent en principe pas être annulées (à l'exception des paiements anticipés).

2.4 Licence individuelle plate-forme wiki : une résiliation de la licence individuelle est possible par écrit pour la fin novembre de l'année en cours au plus tard (sans délai de préavis). Les frais de licence déjà payés pour l'année en cours ne sont pas remboursés. Au lieu de cela, la licence expire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante après réception de la résiliation.

### 3. Prix et emballage

Les frais de port et d'emballage ainsi que la TVA sont inclus dans les prix (sauf plaquettes et supplément en cas de livraison à l'étranger).

### 4. Droit de retour

Il n'existe pas de droit de retour pour les publications commandées.

### 5. Modalités de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la date de la facture. Les commandes de nouvelles clientes et clients, les premières commandes ainsi que les livraisons à l'étranger sont facturées à l'avance et délivrées dès réception du paiement.

## Conditions générales pour les formations et congrès

### 1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales (CG) règlent les modalités d'inscription et de participation aux formations et congrès (ci-après dénommés événement) du VSA. Elles ne règlent pas les rapports pour l'exécution d'autres prestations ou livraisons.

### 2. Inscription / Confirmation d'inscription

2.1 Les inscriptions sont uniquement possibles via le VSA-Shop. Les demandes spéciales peuvent être faites dans le champ "Remarques".

2.2 Le VSA accuse réception de l'inscription par e-mail. Avec la confirmation du VSA, l'inscription devient juridiquement contraignante. Les modifications ayant une incidence sur les coûts (p. ex. matériel de cours supplémentaire, hébergement, etc.) doivent être communiquées par écrit au VSA (par e-mail à [shop@vsa.ch](mailto:shop@vsa.ch)) avant la facturation (en règle générale 2 à 3 semaines avant le début du cours) ; **un supplément de traitement de 75 CHF est perçu pour les modifications ultérieures.**

2.3 En cas de nombre limité de participant-e-s, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre dans lequel elles sont réceptionnées.

2.4 Les inscriptions aux formations et aux journées techniques ne sont acceptées qu'avec le nom de la personne participante.

### 3. Confirmation et facturation

La confirmation ainsi que la facturation sont généralement effectuées après le terme du délai d'inscription communiqué et dans la mesure où un nombre suffisant d'inscriptions ont été réceptionnées.

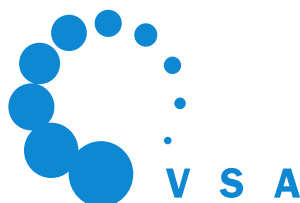
### 4. Annulation par la participante ou le participant

4.1 Une annulation par les participantes ou participants doit se faire par écrit. Les dispositions suivantes s'appliquent :

- La désinscription est effective à la date de réception par le VSA du courrier d'annulation. En cas de doute, c'est aux participantes ou participants d'apporter la preuve de l'annulation.
- Le VSA accepte la participation d'une autre personne, à condition que cette dernière réponde aux conditions de participation de l'événement. La personne initialement inscrite reste cependant engagée envers le VSA jusqu'à ce que la personne remplaçante assume pleinement les obligations découlant de la relation contractuelle.

4.2 Frais d'annulation : Le VSA se réserve le droit, en vertu de l'[art. 404 CO](#)<sup>1</sup>, de demander des indemnités pour les annulations effectuées à un moment où il est difficile, voire impossible pour le VSA de trouver une participante ou un participant remplaçant. Cela vaut aussi pour les annulations en cas de maladie ou d'accident.

<sup>1</sup> Code des obligations



Les conditions présentées dans le tableau suivant s'appliquent :

Type d'événement	Date de la désinscription	Frais d'annulation (en pourcentage du total de la facture)
Cours et formations (techniques) d'une journée	Avant le délai d'inscription	Gratuit
	Passé le délai jusqu'à 6 jours ouvrés avant le début	50 %
	À partir de 5 jours ouvrés avant le début	100 %
Cours de plusieurs jours	Avant le délai d'inscription	Gratuit
	Passé le délai d'inscription jusqu'à 11 jours ouvrés avant le début	50 %
	À partir de 10 jours ouvrés avant le début	100 %

Dans les situations suivantes, **aucun remboursement** des frais de participation prélevés ne sera effectué :

- non-présentation
- participation partielle aux prestations offertes lors de l'événement
- interruption de l'événement par les participantes ou participants.

## 5. Déroulement

5.1 Le VSA se réserve le droit de modifier le lieu de l'événement, de reporter l'événement à une date ultérieure ou de l'annuler si le nombre minimum de participants n'a pas été atteint à temps.

L'annulation ou le report d'un événement se fait par e-mail jusqu'à 5 jours avant la date de début.

Aucun droit de recours ne pourra être valablement invoqué. Les éventuels versements d'acomptes seront remboursés. Il n'existe aucun droit à des intérêts sur le montant du remboursement.

5.2 S'il s'avère à la dernière minute qu'un événement ne peut avoir lieu en raison de l'absence exceptionnelle de la personne responsable/ de l'intervenant.e, la personne représentante du VSA annonce que l'événement ne peut avoir lieu. Dans ce cas, une date de report est proposée. Si cela n'est pas possible, les frais du cours sont remboursés. Les participantes ou participants ne peuvent prétendre à aucun autre droit.

5.3 Des modifications du programme et du lieu de l'événement demeurent réservées.

## 6. Responsabilité et assurance

6.1 Pour tous les cours et événements organisés par le VSA, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages. Les participantes ou participants sont seuls responsables de leur protection au moyen d'une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des installations du VSA et de celles des partenaires de séminaires mandatés se fait à vos propres risques. Le VSA ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte d'objets.

## 7. Frais de participation

7.1 Les frais de participation sont indiqués dans les annonces des événements, lesquelles sont généralement publiées sur le site Internet du VSA ([www.vsa.ch](http://www.vsa.ch)).

7.2 Les erreurs et modifications de prix sont expressément réservées.

## 8. Conditions de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la facturation.

## 9. Droits d'auteur

Les documents sont protégés par des droits d'auteur. La reproduction, la diffusion ou toute autre utilisation des documents n'est autorisée qu'avec le consentement écrit exprès du VSA.

## 10. Protection des données

10.1 Le VSA protège les données personnelles. Il traite de manière confidentielle les données fournies par les participantes ou participants et les utilise dans le respect des dispositions sur la protection des données.

Les questions ou suggestions concernant la protection des données pratiquée par la VSA, les demandes d'informations sur les données enregistrées ainsi que les demandes de modification, de révocation ou de suppression peuvent être adressées à [lausanne@vsa.ch](mailto:lausanne@vsa.ch).

10.2 Les données personnelles transmises par la clientèle (toutes les données qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable) sont enregistrées par le VSA dans son système de gestion des cours puis traitées, utilisées et – si nécessaire – transmises à des prestataires mandatés, et ce pour la prestation du service et pour la facturation.

10.3 Les participantes ou participants acceptent que les données de contact fournies lors de l'inscription apparaissent dans une liste accessible aux participantes et participants.

10.4 Sauf indication contraire de la part de la clientèle, la participante ou le participant accepte que le VSA utilise ses données personnelles pour l'informer par e-mail sur les événements futurs.

10.5 Les participantes ou participants peuvent à tout moment révoquer leur consentement sur le traitement de leurs données personnelles ou demander des modifications.

## 11. Photos et films

11.1 Le VSA se réserve le droit de réaliser des photos et des films et de les utiliser dans des brochures et publications diverses.

11.2 Toute publication émise par les participantes ou participants et dans laquelle il est fait référence à l'événement doit être au préalable envoyé au VSA pour que ce dernier en prenne connaissance et donne son consentement.

## 12. Clause de sauvegarde

Si des dispositions des présentes CG devaient être nulles ou non valides, les autres dispositions restent applicables.

## 13. Droit applicable / For juridique

Seul le droit suisse est applicable.

Le for juridique est le **siège du secrétariat du VSA à Glattbrugg**.